

Rapport P-242 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-242 intitulée: «Pour le maintien du minibus de la Vieille-Ville, ligne 36».

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 2010)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-242 au Conseil administratif.